

Synthèse du CR du CA du 28/09/20

1/ Points sur la rentrée, protocole sanitaire :

Même si des marges de progrès restent à faire (restauration scolaire, pratique du sport), le protocole sanitaire, dont le port du masque, doit être respecté par tous, sans exception.

Plusieurs élèves ayant été connus comme cas contacts (cas avérés négatifs après test) ont respecté les mesures d'isolement de 7j.

En cas de positivité au covid, la direction contacte la DASEN, qui contacte l'ARS. L'ARS considère qu'un établissement est un cluster à partir de 3 élèves positifs recensés.

Stages d'observation en 3ème : un avenant sera ajouté à la convention pour rappeler aux entreprises que les règles sanitaires appliquées au collège doivent l'être aussi en stage.

Dès apparitions de symptômes, les parents doivent garder leurs enfants à la maison.

2/ Axes de travail de l'année :

Projet d'établissement pour la période 2020-2025, autour de 4 axes :

- * apprentissages et parcours des élèves, l'enseignement
- * la vie et le bien être des élèves, le climat scolaire
- * les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
- * l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Un travail sera mené avec la mairie et la région pour optimiser la sécurité des élèves aux abords de l'établissement lors de l'attente des transports scolaires.

3/ Don FSE, Foyer Sociaux Educatif :

Convention avec un intervenant extérieur de l'association « Arc en Scène » : réflexion des élèves sur les conditions des migrants, dans une perspective pluridisciplinaires. Artistes présents début décembre pour rencontrer les élèves volontaires avant de travailler plus spécifiquement avec les 4D.

De façon générale, un effort sera fait pour accompagner les différents projets dans la limite des capacités financières de l'établissement, et sans faire appel aux familles.

4/ Sorties et Séjours à La Chapelle en Vercors :

Le directeur de la SEGPA indique que le séjour s'est déroulé du 22 au 25/09, sur la SEGPA 4èmeA. Objectif : lancer une dynamique de groupe pour les 2 ans à venir, dans une perspective interdisciplinaires.

5/ Conventions et contrats :

* Convention Éducateurs ITEP concernant les élèves SEGPA

* Convention Stage SEGPA / entreprises : un avenant pour mise en place protocole sanitaire identique à celui du collège au sein de l'entreprise. En cas d'impossibilité de suivre le stage (raisons médicales), le stage peut être reporté, tout en prenant en considération la progression de la classe pour ne pas pénaliser les élèves en report de stage d'un point de vue pédagogique.

* Convention avec l'association « Les arts Déclinés » : projet autour du théâtre d'impro pour les 5èmes, et 3 élèves ULIS. Travail par 1/2 groupes (un 1/2 groupe travaille l'écrit avec la professeur de français tandis que l'autre 1/2 groupe travaille l'oral avec un comédien des « Arts Déclinés »). Ce projet permet à l'élève de développer sa confiance en soi devant le regard des autres, l'écoute, le vivre ensemble, l'inventivité. Projet rendu possible par une participation financière du FSE, du département, et d'actions menées par les enseignants (vente de fin d'année, de jus de fruits...)

* Aides du Conseil Départemental : participation financière du Conseil Départemental de 11 263€ pour l'année 2020-2021, pour des projets libres au service de l'intérêt des élèves.